

DELIBERATION : 2024-01-20

OBJET : Demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 pour les travaux de reconfiguration et d'agrandissement des déchetteries intercommunales à Castellane et La Palud sur Verdon et de mise en place du contrôle d'accès dans les 7 déchetteries intercommunales – modification du plan de financement

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt février à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
FALASCHI Sandra
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

COTTON Daniel
BONIFASSI Éric

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

DAGONNEAU Frank

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

SGARAVIZZI Jean-Marie

Ubraye:

Val de Chavagne:

Vergons :

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. GOLE Jean-Paul ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT-GASTALDI Michèle ; M. GUIBERT Lucas ayant donné pouvoir à M. BONIFASSI Eric ; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. COTTON Daniel ; M. DROGOU Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. OTTO-BRUC Thierry suppléé par M. SGARAVIZZI Jean-Marie ; M. ROUSTAN Claude ayant donné pouvoir à M. CLUET Frédéric ; M. JOUBERT Martial ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; Mme TILLEMANN line ayant donné pouvoir à M. COLLOMP Thierry ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. PELISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis

Absents excusés : M. BIANCO Philippe ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. MARANGES Philippe ; M. VINCENT Jean-Marc ; Mme ISNARD Madeleine ; M. PATRICOLA Sauveur ; M. AUDIBERT Jacques ; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : Mme COZZI Marion

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Demande de subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR 2024 pour les travaux de reconfiguration et d'agrandissement des déchetteries intercommunales à Castellane et La Palud sur Verdon et de mise en place du contrôle d'accès dans les 7 déchetteries intercommunales – modification du plan de financement

Exposé

Pour rappel, par délibération n°2023-05-10 en date du 12 décembre 2023, le Conseil Communautaire a validé l'engagement d'un programme de travaux destiné à la mise en place d'un contrôle d'accès en déchetteries, qui nécessite, pour certains sites, des travaux préalables de reconfiguration, en particulier pour permettre l'instauration d'un sens unique de circulation, condition indispensable pour un fonctionnement optimal du contrôle d'accès, ainsi que l'ajout de « quais » pour poursuivre le déploiement de nouvelles filières de tri.

Ces travaux préalables concernent ainsi spécifiquement les déchetteries intercommunales situées à Castellane et La Palud sur Verdon, sur lesquelles les opérations, dont le montant prévisionnel est évalué à 588 389.30 € HT, intègrent les travaux suivants :

- Déchetterie de Castellane :
 - Reconfiguration de la déchetterie par création d'une rampe de descente du quai et instauration d'un sens unique de circulation ;
 - Agrandissement du site par création d'une plateforme dédiée aux déchets verts ;
 - Reprise partielle des bandes de roulements, clôtures et équipements de sécurité (garde-corps, glissières, etc.) ;
 - Adaptation de la signalétique (marquage vertical et horizontal) ;
- Déchetterie de La Palud sur Verdon :
 - Reconfiguration du site par agrandissement du quai ;
 - Reprise partielle des clôtures et équipements de sécurité (garde-corps, glissières, etc.) ;
 - Adaptation de la signalétique (marquage vertical et horizontal) et du local du gardien ;
- Ce programme de travaux intègre par ailleurs et pour l'ensemble des 7 déchetteries intercommunales :
 - Mise en place de barrière en entrée et sortie de sites ;
 - Installation d'un logiciel de gestion des flux et des apports ;
 - Connexion des déchetteries ;

Par la même délibération susvisée, le Conseil Communautaire avait validé le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

Dépenses prévisionnelles HT : 622 424.66 €

Recettes prévisionnelles :

Aides de la Région (28%)	175 000.00 €
Aides DETR 2024 (32%)	200 000.00 €
Autofinancement (40%)	247 424.66 €

En raison de remarques formulées par les services de l'Etat dans le cadre de l'instruction de la demande de financement déposée au titre de la DETR 2024, et notamment de la remise en question de certains postes de dépenses et de leur éligibilité, il est proposé de modifier le plan de financement comme suit :

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles HT : 588 389.30 €

Nature des postes de dépenses	Montant € HT	Montant € TTC
INVESTISSEMENT		
Travaux Déchetterie La Palud/Verdon	82 710.00 €	99 252.00 €
Travaux Déchetterie Castellane	237 305.00 €	284 766.00 €
Système de contrôle d'accès en déchetterie	177 984.30 €	213 581.16 €
Maitrise d'œuvre	36 900.00 €	44 280.00 €
Imprévus (5%)	26 745.00 €	32 094.00 €
Aléas (5%)	26 745.00 €	32 094.00 €
TOTAL	588 389.30 €	706 067.16 €

Recettes prévisionnelles :

Aides de la Région (30%)	175 000.00 €
Aides DETR 2024 (34%)	200 000.00 €
Autofinancement (36%)	213 389.30 €

Considérant que la modification du plan de financement, telle que proposée, ne remet pas en cause le montant de la subvention sollicitée, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le nouveau plan de financement.

Décision

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- **D'ARRETER** ainsi que précédemment exposé la modification du plan de financement de cette opération :
- **DE SOLLICITER** auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2024, une subvention de 200 000€ correspondant au plan de financement ci-avant exposé,
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 20 février 2024
Le Président,



Maurice LAUGIER